

# Swiss Life Gestion Privée

## Société de gestion

### INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR MULTI THEMATIC EXPLORER

ISIN PART R : FR0011010016

OPC GERE PAR SWISS LIFE GESTION PRIVEE

## Objectifs et politique d'investissement

**Classification AMF** : Actions Internationales

### Objectif de gestion :

L'objectif du Fonds est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice MSCI AC World NR EUR sur la durée de placement recommandée de 5 ans par la gestion d'un portefeuille majoritairement exposé aux marchés d'actions internationaux.

### Indicateur de référence :

Le Fonds n'est pas un fonds indiciel, il s'appuie notamment sur une sélection de fonds « thématiques » et d'OPC de gestion active et/ou passive sur l'univers des actions internationales. Ainsi l'indice peut être utilisé comme indicateur de référence. L'allocation géographique et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de référence.

L'indice MSCI AC World NR EUR, est un indice action calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI. Cet indice a été conçu pour mesurer la performance des sociétés cotées des marchés développés et émergents. L'indice est pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant. Cet indice comprend environ 8500 titres provenant de 45 pays différents dont 24 sont des pays développés et 21 sont des pays émergents. La méthodologie ainsi que sa valeur sont disponibles sur le site [www.msci.com](http://www.msci.com). L'indicateur est calculé dividendes réinvestis sur les cours de clôture pour le MSCI AC World NR. L'administrateur MSCI Limited de l'indice MSCI AC World NR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA ([www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu)).

### Stratégie d'investissement

Le Fonds MULTI THEMATIC EXPLORER est un fonds de fonds qui a pour stratégie de saisir les opportunités d'investissements sur les marchés à travers une sélection d'OPC et/ou ETF Actions de tous styles de gestion tout en contrôlant le risque global du portefeuille. Les OPC sélectionnés peuvent être gérés par Swiss Life Gestion Privée, par les filiales du groupe Swiss Life et/ou des entités externes.

Cette stratégie s'appuie d'une part sur un processus de sélection d'OPC interne combinant des analyses quantitatives et qualitatives et d'autre part sur un processus de construction de portefeuille fondé, notamment, sur l'analyse des risques.

La sélection s'articule autour de deux étapes :

- Une phase d'analyse quantitative s'appuyant sur un ensemble de données permettant de mesurer les performances, les risques, la régularité ainsi que tout indicateur que l'équipe de gestion jugera pertinent.
- Une phase d'analyse qualitative permettant la prise en compte des qualités des gérants sur divers critères (visites, questionnaires, politique de gestion des risques, ...) ainsi que de l'adéquation de l'OPC cible avec les objectifs recherchés par l'équipe de gestion. Le portefeuille final est construit afin de respecter l'ensemble des objectifs et limitations d'exposition en s'appuyant, notamment, sur des analyses de risque ainsi que sur les choix d'expositions de l'équipe de gestion.

Le portefeuille ainsi obtenu sera éventuellement complété par des OPCVM et/ou FIA dont l'objectif est une exposition faible ou couverte sur les marchés d'actions et des OPCVM et/ou FIA d'instruments de taux. Cette dernière étape sera éventuellement décidée par la société de gestion en fonction de différents indicateurs à court terme permettant d'anticiper une hausse de la volatilité des marchés.

**Le Fonds s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes, via des OPCVM et/ou FIA :**

**- de 90 % à 100 % en actions de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous secteurs dont :**

- de 0 % à 75 % en actions de petite et moyenne capitalisations boursières inférieures à 2 milliards d'euros, le seuil des petites capitalisations est compris entre 200 millions et 1 milliard d'euros
- de 0 % à 75 % en actions de pays émergents.

**- de 0 % à 100 % au risque de change sur des devises hors euro.**

Il peut être investi :

- au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou de droit étranger jusqu'à 100% de l'actif net et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier,
- en dépôts et en emprunts d'espèces.

Dans le cadre de son processus de décision d'investissement, Swiss Life Gestion Privée (SLGP) ne prend en compte de critères de risques de durabilité que dans quelques produits spécifiques. Aussi, de tels critères ne sont pas le reflet de la stratégie de la gestion qui est mise en œuvre au sein du fonds, pour lequel la performance repose sur d'autres facteurs, décrits dans le DICI et le prospectus. SLGP a néanmoins entamé une réflexion pour renforcer la prise en compte de ces critères au sein de la gestion et se doter d'outils pertinents pour développer cette approche.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation totale

**Durée de placement recommandée** : Supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

### Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 10 heures 30 minutes (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, même si la ou les bourses de références sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA). Cette valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant (J+1) sur la base des cours de clôture de Bourse du jour J.

## Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que

les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Cet OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de la stratégie d'investissement et de l'objectif de ce Fonds. Ainsi, la stratégie dynamique action suivie par le fonds peut entraîner des fluctuations de la valeur liquidative pouvant être d'assez forte amplitude et le risque de perte en capital est assez élevé

**Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

**Risque de liquidité** : Le FCP peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du FCP dans son ensemble. La survenance de ce risque peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP.

## Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,5% néant dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3,33 % *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

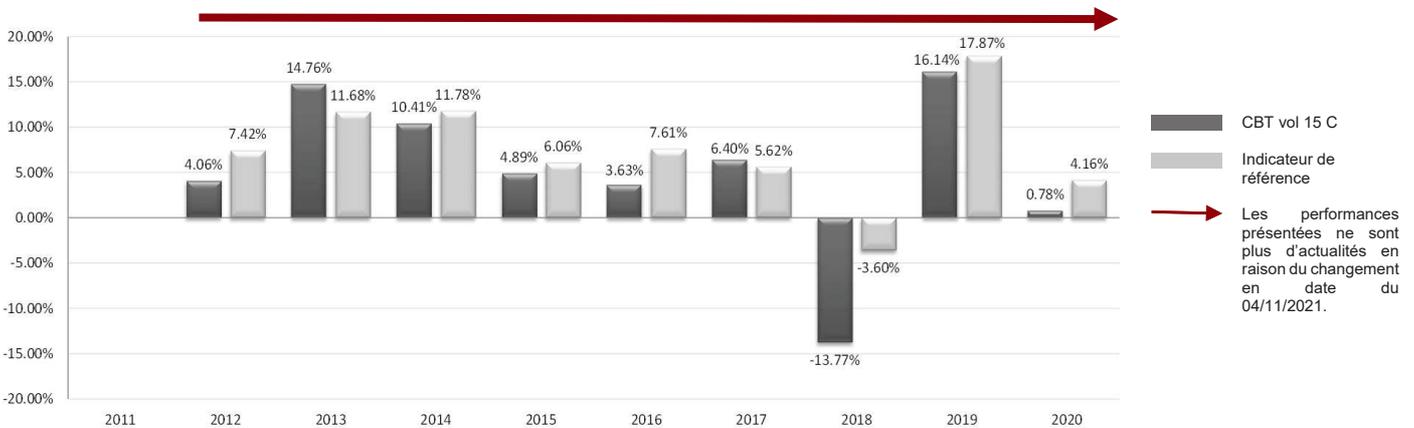
\* Le pourcentage se fonde sur une estimation calculée sur les frais escomptés sur une base annualisée.. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : Swiss Life Gestion Privée 7 place Vendôme – 75001 Paris, ainsi que sur le site : [www.swisslifebanque.fr](http://www.swisslifebanque.fr)

## Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur 65 % MSCI ACWI IMI converti en euro + 35 % EONIA capitalisé, est calculée dividendes réinvestis pour le MSCI ACWI IMI et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA.

**Date de création de l'OPCVM :** 01/04/2011  
**Date de création de la part :** 01/04/2011  
**Devise de libellé :** Euro

**CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :** Transfert de la gestion Swiss Life Gestion Privée le 02/06/2020.  
 Compte tenu de la modification de changement de stratégie de gestion du Fonds intervenue en 04/11/2021, les performances passées sont données à titre purement informatif et ne sont donc pas représentative

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** SwissLife Banque Privée (SLBP).

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**SWISS LIFE GESTION PRIVEE**  
**7, Place Vendôme 75001 – PARIS**

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** Dans les locaux de la société de gestion

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts :** SWISS LIFE GESTION PRIVEE.

**Fiscalité :** les parts du FCP sont des parts de capitalisation et/ou de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

SWISS LIFE GESTION PRIVEE a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive UCITS V. Les détails de la politique de rémunération actualisée des employés de SWISS LIFE GESTION PRIVEE est

disponible sur le site Internet de SWISS LIFE GESTION PRIVEE. Un exemplaire de cette politique est mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite adressée à

**SWISS LIFE GESTION PRIVEE**  
**7, Place Vendôme 75001 – PARIS**

Le document intitulé « Politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds ont été exercés par la société de gestion, sont disponibles dans les mêmes conditions. Lorsque la société de gestion ne fait pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, son silence devra être interprété, à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document « Politique de vote » et aux propositions du conseil d'administration.

La responsabilité de SWISS LIFE GESTION PRIVEE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SWISS LIFE GESTION PRIVEE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04/11/2021.